

Lutte contre la pédocriminalité

Faire de l'Église une maison sûre

Mesdames, Messieurs,
Chers Frères et Soeurs,

Nous avons prié ce Dimanche pour les personnes victimes d'abus sexuels sur mineurs. Mardi prochain, le 5 octobre, M. Jean-Marc Sauvé, président de la CIASE, la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Eglise, remettra publiquement aux évêques de France et aux supérieurs des congrégations religieuses le rapport que l'Eglise lui a commandé, il y a 3 ans.

Ce rapport va présenter des faits terribles, analyser la manière dont l'Eglise les a traités et faire des recommandations. Pour leur part, les évêques se sont mis à l'écoute des personnes victimes et ont pris en mars dernier toute une série de décisions supplémentaires qu'ils ont présentées à tous les fidèles dans une lettre aux catholiques de France, dont vous trouverez un résumé à l'intérieur du dépliant. Nous sommes engagés dans la mise en oeuvre de ces mesures nouvelles pour faire de l'Eglise un maison plus sûre.

Mardi prochain, la publication du rapport de la CIASE va être une épreuve de vérité et un moment rude et grave. Nous allons recevoir et étudier ces conclusions pour adapter nos actions. Je vous tiendrai informé car cette lutte contre la pédophilie nous concerne tous. C'est dans une attitude de vérité et de compassion que j'invite chacun d'entre vous à recevoir le contenu de ce rapport. Mais avant tout, nos pensées, notre soutien et nos prières vont continuer d'aller vers toutes les personnes qui ont été abusées au sein de l'Eglise.

Que le Seigneur de justice et de miséricorde nous conduise sur le chemin d'une vie nouvelle.

Mgr Jean-Louis Balsa

Ce qui est mis en place

En mars 2021, après avoir reconnu leur responsabilité pour le passé, le présent et le futur, les évêques ont renforcé les mesures de lutte contre la pédophilie mises en place, notamment depuis 2016. Ils ont adopté 11 résolutions qui couvrent les 4 champs suivants de la lutte contre la pédophilie.

Reconnaissance et prière

- Reconnaissance des responsabilités, erreurs, omissions graves et mauvaises décisions.
- Création d'un lieu mémoriel national.
- Journée annuelle de prière.
- Actions et célébrations locales.

Justice

- Procédures de signalement à la justice civile.
- Tribunal pénal canonique national.

Prévention

- Formation renforcée des prêtres et acteurs pastoraux.
- Suivi et accompagnement des coupables.

Soutien

- Accueil et écoute des personnes victimes qui peuvent s'adresser à paroledevictimes@cef.fr.
- Contribution financière personnalisée en fonction des besoins d'assistance.

La CIASE

La Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église a été mise en place par la Conférence des évêques de France et la Conférence des religieux et religieuses de France en 2018 ; sa mission est :

- de faire la lumière sur les abus sexuels sur mineurs dans l'Église catholique depuis 1950,
- de comprendre les raisons qui ont favorisé la manière dont ont été traitées ces affaires,
- de faire des préconisations, notamment en évaluant les mesures prises depuis les années 2000.

Elle rendra son rapport le 5 octobre 2021. Les mesures décidées par les évêques seront adaptées si nécessaire.



e l'Église entière

Ce que nous, fidèles, pouvons faire

Pour prendre soin les uns des autres et veiller à ce que l'Église soit vraiment une maison sûre pour tous, nous devons tous agir, ensemble.

Ces violences et agressions se sont produites au sein de l'Église, notre Église.

SE LAISSER INTERPELLER

par cette question afin de sortir de l'indifférence. Entendre les témoignages des personnes victimes.



Les personnes qui en ont été victimes sont blessées. Elles ont besoin de notre fraternité concrète.

SOUTENIR les personnes victimes en leur signifiant notre compassion. Les rejoindre par notre prière et soutenir leur chemin de reconstruction par nos dons.

La prévention des abus et la promotion de relations bienveillantes au sein de nos communautés dépend de notre attitude à chacun.

ÊTRE ATTENTIFS les uns aux autres et aux relations au sein de nos communautés afin que cela ne se reproduise plus.

Face à ce scandale qui nous bouleverse tous, nous devons réagir.

EN PARLER ET S'INFORMER entre nous et avec nos pasteurs. Eventuellement se former.

Toute personne victime ou témoin de faits précis ne peut se taire et doit les signaler à l'autorité compétente dans l'Église ou directement à la justice.

ALERTER les autorités judiciaires et ecclésiales lorsque l'on a connaissance de faits graves. C'est notre devoir à tous.

Dans notre Eglise diocésaine en Ardèche

- Nous continuerons le travail d'accueil et d'écoute de toutes les victimes qui souhaiteraient encore s'exprimer. Pour cela la cellule diocésaine est à leur disposition et joignable
 - par téléphone au 06 35 42 38 13
 - par mail : signalement@ardeche.catholique.fr
 - par courrier postal : Mgr Jean Louis Balsa BP1 - 07220 – Viviers
- Je demande que le travail de prévention que nous avons commencé dès 2019, soit poursuivi avec tous les acteurs pastoraux, en particulier auprès des jeunes et des enfants.
- Enfin je souhaite qu'une attention bienveillante soit exercée dans les séances de catéchèses et dans les écoles catholiques pour repérer les enfants qui pourraient être en souffrance.

Aller plus loin

Pour prendre connaissance de l'engagement de l'Eglise pour lutter contre la pédocriminalité

<https://ardeche.catholique.fr/>

Soutenir

Allez sur le site www.fonds-selam.fr